

L'innovation au service de la lutte contre le décrochage scolaire

18 novembre 2019

Marie-Anne HUGON/ Antoine BIELLE

Une intervention à deux voix

- **Marie-Anne HUGON**

Professeure émérite en Sciences de l'Éducation- Université Paris Nanterre , équipe : « crise, école, terrains sensibles »

Master : CITS « Cadres d'intervention en terrains sensibles »

[www.recherchespedagogiesdifferentes.net`](http://www.recherchespedagogiesdifferentes.net)

- **Antoine BIELLE**

Professeure de SVT en Seine Saint-Denis depuis septembre 2008.

Enseignant au Microlycée 93 et au Lycée innovant Germaine Tillion du Bourget.

Deux références en lien avec le sujet

- Goémé Philippe, Hugon Marie-Anne, Taburet Philippe, 2012, *Le décrochage scolaire, Des pistes pédagogiques pour agir*. SCEREN-CRDP
- Broux Nathalie, de Saint-Denis Eric, 2013, *Les Microlycées, Accueillir les décrocheurs, changer l'école*. ESF.

Questions posées aux intervenantes

- Comment l'innovation permet-elle la persévérance scolaire ? MAH
- En quoi ces établissements et ces projets sont-ils innovants ? MAH
- Quelle transférabilité de ces pratiques innovantes au sein du système traditionnel ? MAH et AB
- Comment et quel public orienter vers ces établissements ? AB
- Quel lien entre ces établissements innovants et leur environnement, y compris institutionnel ? AB

Plan intervention 1^{ère} partie

Marie-Anne Hugon

I. Les innovations dans le système scolaire

- Définition
- Les textes officiels
- Établissement innovant / établissement apprenant
- La recherche en appui
- l'exemple de l'académie de Créteil
- Les écoles différentes dans le public : des écoles alternatives vers les SRE
- Et dans le privé
- **II. Vers la problématique décrochage/ raccrochage**
- Paroles d'anciens décrocheurs
- Les invariants pour un projet innovant / pour une structure de retour à l'école

Plan intervention 2^{ème} partie

Antoine BIELLE

I. Le retour à l'école en Seine Saint-Denis.

II. Le Microlycée 93 : un établissement expérimental de retour à l'école.

III. L'innovation pédagogique au service de la persévérance scolaire, dans un lycée de secteur « traditionnel » : le Lycée Germaine Tillion au Bourget.

1^{ère} partie :

L'innovation dans le système scolaire

Marie-Anne Hugon

I. Définition :

« *L'innovation est entendue comme **une volonté partagée de travailler autrement** afin de répondre d'une manière plus adaptée et plus efficace à des besoins ou difficultés repérées des élèves et plus largement dans la transmission des savoirs.*

Source : Site de l'académie de Paris

Les CARDIE (Cellule académie recherche développement innovation expérimentation) : généralement sous la direction d'un IPR

30 CARDIE , 1 par académie .

LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019-article 38

- [LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 38 \(V\)](#)
- Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.
- Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en oeuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en oeuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Texte officiel : suite

- NOTA : Conformément à l'article 38, II de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 : Lorsque des expérimentations ont été autorisées sur le fondement de l'article L. 401-1 du code de l'éducation dans sa rédaction antérieure à la présente loi, elles se poursuivent jusqu'au terme de la période pour laquelle elles ont été autorisées.
- **Extrait article L 401-1 (3 août 2018)** *Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'utilisation des outils et ressources numériques, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.*

établissement innovant / établissement apprenant

- « Un établissement apprenant est un système d'actions, de conduite de l'action et d'apprentissages collectifs, qui apprend en permanence, régule, tire des leçons de ses expériences, capitalise ses connaissances, ses savoir-faire et ses compétences pour les transmettre et se transformer volontairement pour atteindre ses objectifs, en fonction des évolutions de son environnement, de ses ressources, de la culture et des représentations des groupes d'acteurs. »

Source : Bouvier, A., Begyn, F., Brugière, F., El Bahri, A., & Tournier, P. (2014). *Vers des établissements scolaires apprenants : perspectives pour la conduite du changement*. Paris : CANOPE éditions.

- Cité à la journée nationale de l'innovation 2019

La recherche en appui

Rôle de l'IFE <http://ife.ens-lyon.fr/ife>

Institut français d'éducation, Lyon : Réseau des LEA (lieux d'éducation associés à l'IFE) / universités associées

CRI <https://cri-paris.org/>

Centre de recherche interdisciplinaire : *les Savanturiers*

Départements universitaires des sciences de l'éducation

CNESCO, OCDE, UNESCO etc....

Exemple Académie de Créteil

- 130 projets innovants recensés
- 3 structures de rattachement : Sénart, le Bourget, Vitry sur Seine
- 2 établissements entièrement expérimentaux
- Le lycée du Bourget / le collège international de Noisy- Le- Grand

Les écoles différentes

Dans le public

- Des écoles alternatives aux structures pour décrocheurs
- Des structures expérimentales de type nouveau

Quelques mots sur le privé

II Vers la problématique du raccrochage scolaire

II-1 Extraits de paroles de « raccrocheurs »

II-2 Les invariants d'un projet innovant/ d'une structure pour décrocheurs

- Postulat de l'éducabilité de tous et de chacun
- Centration sur chaque élève, sa réalité psychologique, ses rythmes d'apprentissage, ses besoins intellectuels, physiques et moraux, ses intérêts.
- Approche globale des savoirs remettant en cause découpages disciplinaires
- Accent mis sur l'activité, pédagogie de projets qui leur donnent sens.
- Organisation d'une vie sociale démocratique
- Autre approche des relations avec adultes et entre pairs. Confiance et coopération
- Travail en équipe éducative et pas seulement pédagogique
- Auto-analyse collective des actions et projets
- Travail en lien avec le contexte local, avec les familles. Principe de la co-éducation.

- **Questions, discussion ...**

2^{ème} partie :
L'exemple de la Seine-Saint-Denis
Antoine Bielle

I. Le retour à l'école en Seine-Saint-Denis.

1.1. Au niveau national, nouvelles orientations et ressources

- La lutte contre le décrochage scolaire : une priorité nationale et européenne
- Le Droit au Retour en Formation.
- Le site de l'ONISEP : ma seconde chance :
<http://masecondechance.onisep.fr>
- La prime de retour en formation pour les élèves boursiers
- Le développement des structures de retour à l'école (SRE) sous l'impulsion du Ministère
<http://reviensteformer.gouv.fr/>

1.2. Au niveau départemental

- Les Centre d'information et d'orientation (CIO)
- La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).
- Les MOREA (modules de re-préparation aux examens par alternance)

- Les dispositifs « relais » (ateliers, classes, internat)
- Les dispositifs « Nouvelles chances » :
Auto école à Saint-Denis, Second Cap à Gagny,
Trait-d'union à Bobigny pour filières professionnelles
+ Nouvel Elan au Blanc Mesnil et Le Microlycée 93 au Bourget.

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/>

II. Le Microlycée 93 : un établissement expérimental de retour à l'école.

2.1. Rapide présentation.

Historique

Description

2.2. Les élèves du Microlycée.

Présentation des élèves

Raisons du décrochage

Raisons du désir de raccrochage

2.3. Les principes de fonctionnement de l'établissement.

2.4. Comment s'inscrire au Microlycée ?

.

III. L'innovation pédagogique au service de la persévérance scolaire, dans un lycée de secteur « traditionnel » :

Le Lycée Germaine Tillion au Bourget

3.1. Historique et présentation de l'établissement.

<http://germainetillionlycee.fr/>

3.2. Des pratiques innovantes inspirées du Microlycée, qui renforcent le fonctionnement d'un établissement classique en matière de lutte contre le décrochage :

- Taux de doublement et de réorientation faibles
- Climat scolaire apaisé
- Lutte contre le décrochage scolaire (en classe et hors de la classe)
- Charte pour une pratique constructive de l'évaluation
- Recherche d'une cohérence pédagogique et d'un partage des ressources
- Travail en équipe à tous les niveaux

Merci de votre attention.

Remarques, questions, objections ?